



COMMUNE DE BELMONT-SUR-YVERDON

Préavis municipal no 36 / 2016
Belmont-sur-Yverdon, le 5 décembre 2016

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE BELMONT-SUR-YVERDON CONCERNANT

LE BUDGET POUR L'ANNEE 2017

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**En vertu du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
la Municipalité vous propose le budget pour l'année 2017.**

**En annexe, le document relatif au budget pour l'année 2017 relève le détail des
charges et des produits prévus. Le budget de la bourse communale est arrêté
pour l'année 2017 comme suit :**

Charges	Fr. 1'207'500.00
Revenus	Fr. 1'195'000.00
Excédent de charges	Fr. 12'500.00

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal n° 36/2016
Entendu le rapport de la commission
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, le Conseil

Décide d'approuver le budget pour l'année 2017

Ainsi délibéré par la Municipalité

dans sa séance du 5 décembre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

Patric Martin

Widmer Véronique